RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS
FONDS RÉGION ET RURALITÉ – VOLET 2

Développement territorial

Période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026
Adopté par résolution le 28 octobre 2026
No de résolution #AG-178-10-2026

TABLE DES MATIÈRES

1 - MISE EN CONTEXTE 3
2 - BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LA MRC D'ABITIBI 4
3 – PRIORITÉS D'INTERVENTION 4
4 - BILAN FINANCIER 5
5 – DÉPENSES RÉALISÉES POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'INTERVENTION 7
6 - LISTE DES INTERVENTIONS DU VOLET 2 PAR PRIORITÉ D'INTERVENTIONS 8
7 - LISTE DES ENTENTES SECTORIELLES PAR PRIORITÉ D'INTERVENTIONS 13
8 - DÉLÉGATION À UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF 14
9 - CONCLUSION 14

1 - MISE EN CONTEXTE

Au cours de l'année 2025-2026, la MRC d'Abitibi a poursuivi son engagement envers un développement territorial durable, inclusif et adapté aux réalités de ses communautés. Grâce au Fonds régions et ruralité – Volet 2, elle a soutenu des initiatives concrètes touchant notamment la mise en valeur du territoire, l'amélioration des services de proximité, la qualité de vie, le dynamisme culturel et touristique ainsi que le développement économique.

Le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 : Développement territorial constitue un levier financier important pour soutenir le développement de notre territoire. Mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ce programme permet à la MRC d'Abitibi de disposer de sommes pour concrétiser les priorités établies par les élues et élus et appuyer des projets qui répondent aux besoins du milieu.

Parmi les réalisations marquantes figurent l'appui à des projets liés au développement durable, dont des aménagements touristiques, patrimoniaux et communautaires, ainsi que le soutien à de nombreuses initiatives en dynamique territoriale. Ces interventions ont notamment permis de maintenir des ressources en développement local dans plusieurs municipalités, d'améliorer des parcs, des équipements collectifs et des lieux de rassemblement, de soutenir des activités culturelles et communautaires et de favoriser l'accès à des services qui contribuent directement au mieux-être de la population.

Grâce à ce financement, la MRC d'Abitibi accompagne les municipalités et les organismes dans la réalisation d'initiatives qui contribuent à la vitalité économique, culturelle, sociale et environnementale du territoire. Qu'il s'agisse d'améliorer les services à la population, de soutenir les initiatives locales ou de développer des infrastructures, chaque projet représente une occasion de renforcer la qualité de vie et le dynamisme de nos communautés.

La MRC d'Abitibi a également consolidé son action en matière de développement économique par l'accompagnement des entreprises et des municipalités, la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole et le soutien à des projets favorisant la diversification et l'innovation. La conclusion et la poursuite d'ententes sectorielles dans les domaines bioalimentaire et culturel, de même que la contribution du CLD Abitibi, témoignent de la force des partenariats mobilisés pour faire progresser le territoire.

Ces réalisations illustrent la capacité de la MRC d'Abitibi à rassembler les acteurs du milieu autour de priorités communes et à transformer les besoins exprimés en actions structurantes. Le présent rapport rend compte des investissements, des projets soutenus et des efforts déployés afin d'assurer la vitalité, la résilience et l'attractivité de l'ensemble de nos communautés.

Le présent rapport d'activité dresse un portrait des interventions réalisées au cours de la dernière année grâce au FRR – Volet 2. À noter que l'exercice d'évaluation des cibles sera effectué en 2026-2027 et que les projets financés en 2025-2026 seront évalués en fonction de ces cibles.

2 - BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LA MRC D'ABITIBI

Dans le cadre de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR-2) – Développement territorial, qui a été signée en 2025 entre la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC a l'obligation de produire un rapport annuel d'activités au bénéfice de la population du territoire.

Ce rapport permet de faire état de l'utilisation des sommes provenant du FRR-2 et des résultats atteints en lien avec les priorités d'intervention en matière de développement territorial adoptés par le conseil de la MRC.

3 – PRIORITÉS D'INTERVENTION

Les priorités d'intervention pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 ont été adoptées le 18 juin 2025.

1. Développement durable : Assurer la mise en valeur et le développement de son territoire en cohésion avec les principes de base de développement durable ;
2. Attraction et rétention : Assurer le leadership en matière d'attraction et de rétention de la population ;
3. Dynamique territoriale : Favoriser l'accès et le maintien de service de proximité et améliorer la qualité de vie ;
4. Gouvernance : Reconnaître le leadership, autant au niveau local que régional, une démocratie participative, des organisations concertées et des réalisations collectives ;
5. Économie : Encourager la diversification et la prospérité des entreprises et l'innovation des entrepreneurs.
6. Vitalisation : Soutenir les enjeux, les principales actions et les projets liés à la vitalisation du territoire.

Le territoire de l'entente de FRR-2 couvre les seize municipalités et les deux territoires non- organisés: Amos, Barraute, Berry, Champneuf, La Corne, La Morandière-Rochebaucourt, La Motte, Landrienne, Launay, Preissac, St-Dominique-du-Rosaire, St-Félix-de-Dalquier, St-Marc-de- Figuery, St-Mathieu-d 'Harricana, Ste-Gertrude-de-Manneville, Trécesson, TNO Lac-Chicobi
{Guyenne) et TNO Lac-Despinassy.

Ce rapport d'activités couvre la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 et a été adopté par la Table des conseillers de comté le 28 octobre 2026 sous la résolution AG-178-10-2026.

4 - BILAN FINANCIER

Somme du FRR disponible pour la durée de l'Entente du 1er avril 2025 au 31 mars 2028	ACCORDÉE	ENGAGÉE
Solde reporté de l'année précédente	S / O	S /O
Enveloppe accordée FRR 2 – 1er avril 2025 au 31 mars 2026	1 530 108 $	1 296 723 $
Enveloppe accordée FRR 2 – 1er avril 2026 au 31 mars 2027	1 530 108 $	730 178 $
Enveloppe accordée FRR 2 – 1er avril 2027 au 31 mars 2028	1 530 108 $	776 178 $
Somme totale	4 590 324 $	1 506 356 $

Somme disponible de l'enveloppe du FRR2 – 1er avril 2025 au 31 mars 2026	1 530 108 $	
	ENGAGÉE	VERSÉE
Dépenses réelles versées aux Projets	231 400 $	418 412 $
Dépenses réelles versées au Cadre d'intervention	0 $	589 471 $
Dépenses réelles versées pour les Ententes sectorielles	0 $	31 947 $
Dépenses d'administration	0 $	25 493 $
Sous-total	231 400 $	1 065 323 $
TOTAL	1 296 723 $	
Solde de l'enveloppe du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 non engagé	233 385 $	

PROJETS Dépenses réalisées selon les priorités adoptées	Somme versée 2025-2026	Sommes engagées 2026-2027	Sommes engagées 2027-2028
PRIORITÉ 1 – Développement durable	164 194 $	98 126 $	0 $
PRIORITÉ 2 - Attraction et rétention	0 $	0 $	0 $
PRIORITÉ 3 – Dynamique territoriale	240 131 $	120 416 $	0 $
PRIORITÉ 4 - Gouvernance	0 $	0 $	0 $
PRIORITÉ 5 - Économie	14 087 $	12 858 $	0 $
PRIORITÉ 6 - Vitalisation	0 $	0 $	0 $
Total des dépenses liées aux projets	**418 412 $**	**231 400 $**	**0 $**

CADRE D'INTERVENTION Dépenses réalisées pour l'élaboration et la mise en œuvre	Somme versée 2025-2026	Sommes engagées 2026-2027	Sommes engagées 2027-2028
PRIORITÉ 1 – Développement durable	137 833 $	130 900 $	140 300 $
PRIORITÉ 2 - Attraction et rétention	0 $		
PRIORITÉ 3 – Dynamique territoriale	209 005 $	217 640 $	224 025 $
PRIORITÉ 4 – Gouvernance	0 $		
PRIORITÉ 5 - Économie	242 633 $	294 800 $	338 000 $
PRIORITÉ 6 – Vitalisation	0 $		
Total des dépenses liées au cadre d'intervention	**589 471 $**	**643 340 $**	**702 325 $**

ENTENTES SECTORIELLES Dépenses réalisées selon les ententes signées	Somme versée 2025-2026	Sommes engagées 2026-2027	Sommes engagées 2027-2028
Entente sectorielle bioalimentaire A-T		29 700 $	25 000 $
Entente de partenariat pour le CALQ en A-T		7 500 $	7 500 $
Entente de développement culturel (EDC) avec Ville d'Amos et MCC	31 947 $	49 638 $	42 000 $
Total des dépenses liées au cadre d'intervention	**31 947 $**	**86 838 $**	**74 500 $**

5 – DÉPENSES RÉALISÉES POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'INTERVENTION

Organisme bénéficiaire	Titre du projet	Type d'aide	Priorité	Montant versé 2025-2026	Montant engagé 2026-2027	Montant engagé 2027-2028
MRC d'Abitibi	Conseiller aménagement et cours d'eau	Salaires/charges sociales	Développement durable	13 969 $	12 600 $	15 000 $
MRC d'Abitibi	Conseiller en matières résiduelles	Salaires/charges sociales	Développement durable	28 750 $	20 000 $	25 000 $
MRC d'Abitibi	Agent de dév. territorial	Salaires/charges sociales	Dynamique territoriale	116 302 $	120 140 $	123 025 $
Ville d'Amos	Agent de dév. touristique	Salaires/charges sociales	Dynamique territoriale	33 997 $	60 500 $	62 000 $
Ville d'Amos	Agent de dév. culturel	Salaires/charges sociales	Dynamique territoriale	58 706 $	37 000 $	39 000 $
CLD Abitibi	Conseiller en dév. économique (Volet agriculture et bioalimentaire)	Salaires/charges sociales	Économie	6 408 $	6 700 $	6 800 $
CLD Abitibi	Conseiller en dév. économique (Volet attractivité du territoire)	Salaires/charges sociales	Économie	88 706 $	91 600 $	93 500 $
CLD Abitibi	Conseiller en dév. économique	Salaires/charges sociales	Économie	105 493 $	109 000 $	111 500 $
CLD Abitibi	Conseiller en dév. économique	Salaires/charges sociales	Économie	70 930 $	73 300 $	75 000 $
CLD Abitibi	Conseiller en dév. économique	Salaires/charges sociales	Économie	4 792 $	47 500 $	85 000 $
CLD Abitibi	Conseiller en dév. économique	Salaires/charges sociales	Économie	61 418 $	65 000 $	66 500 $
				589 471 $	643 340 $	702 325 $

6 - LISTE DES INTERVENTIONS DU VOLET 2 PAR PRIORITÉ D'INTERVENTIONS

PRIORITÉ 1 – DÉVELOPPEMENT DURABLE Assurer la mise en valeur et le développement de son territoire en cohésion avec les principes de base de développement durable.				
Organisme bénéficiaire	Titre du projet	Coût total du projet	Montant versé 2025-2026	Montant engagé 2026-2027
Refuge Pageau	Habitat pour ours	10 750 $	5 000 $	
Corporation des fêtes et festivals d'Amos	Structure affichage mobile	26 000 $	13 393 $	
Corporation des fêtes et festivals d'Amos	Passe-fils	10 000 $	5 000 $	
Refuge Pageau	Frigos	13 950 $	5 000 $	
Refuge Pageau	Village de maisonnettes	28 676 $	20 000 $	
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni	Tipi Anisipi	28 841 $	14 546 $	
Municipalité de La Corne	Borne touristique	17 207 $	10 315 $	
Municipalité de La Corne	Sécurité et propreté	14 450 $	5 000 $	
Club de motoneige d'Amos	Signalisation touristique	16 711 $	11 700 $	
Municipalité de St-Marc-de-Figuery	Amélioration Parc Héritage	1 066 $	508 $	
Dispensaire de la garde	Main courante	11 000 $		5 000 $
Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire	Parcours pagayables	4 632 $		2 318 $
Municipalité de St-Mathieu d'Harricana	Fresque au Mira d'Art	4 260 $		2 660 $
Ville d'Amos	Plan d'action touristique territorial	215 840 $	73 732 $	88 148 $
			164 194 $	98 126 $

PRIORITÉ 3 : DYNAMIQUE TERRITORIALE Favoriser l'accès et le maintien de service de proximité et améliorer la qualité de vie.				
Organisme bénéficiaire	Titre du projet	Coût total du projet	Montant versé 2025-2026	Montant engagé 2026-2027
TNO Lac-Chicobi	Agent de développement	17 913 $	1 989 $	
Municipalité de Trécesson	Agent de développement	26 450 $	4 989 $	
Municipalité de La Corne	Agent de développement	66 454 $	5 489 $	
Municipalité de La Motte	Agent de développement	48 894 $	4 489 $	
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana	Agent de développement	30 372 $	5 489 $	
Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire	Agent de développement	58 268 $	5 489 $	
Municipalité de Landrienne	Agent de développement	45 920 $	5 489 $	
Ville d'Amos	Agent de développement	42 043 $	5 489 $	
Municipalité de St-Félix-de-Dalquier	Agent de développement	51 422 $	5 489 $	
Municipalité de Barraute	Agent de développement	59 499 $	5 489 $	
Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville	Agent de développement	49 486 $	5 489 $	
Municipalité de Berry	Agent de développement	7 704 $	1 926 $	
Municipalité de La Morandière-Rochebaucourt	Agent de développement	41 777 $	10 444 $	
Municipalité de St-Marc-de-Figuery	Agent de développement	73 331 $	5 489 $	
Municipalité de Launay	Agent de développement	51 236 $	5 489 $	

PRIORITÉ 3 : DYNAMIQUE TERRITORIALE (suite) Favoriser l'accès et le maintien de service de proximité et améliorer la qualité de vie.				
Organisme bénéficiaire	Titre du projet	Coût total du projet	Montant versé 2025-2026	Montant engagé 2026-2027
Municipalité de Preissac	Agent de développement	59 969 $	5 489 $	
Municipalité de Trécesson	Agent de développement	26 450 $	4 989 $	
Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire	Agent de développement	58 268 $	5 489 $	
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana	Réfection pavillon d'interprétation de l'Esker	15 784 $		5 000 $
Municipalité de La Motte	Relocalisation patinoire	41 670 $	30 000 $	
Municipalité de Barraute	Parc aux 1000 couleurs	43 400 $	15 000 $	15 000 $
Refuge le Cœur sur 4 pattes	Aire de vie intérieure pour chiens	51 100 $	15 000 $	15 000 $
Ville d'Amos	Aménagement Parc Nolet	355 000 $	15 000 $	15 000 $
Ville d'Amos	Bibliothèque mobile	55 000 $	15 000 $	15 000 $
Corporation de développement économique et social du Centre	Amélioration parc municipal	22 320 $	7 634 $	7 634 $
Municipalité de Landrienne	Deck hockey	40 557 $	15 000 $	15 000 $
Municipalité de La Corne	Embellissement et cohésion	41 560 $	13 256 $	13 256 $
Municipalité de La Corne	Îlots de fraîcheur	49 711 $	15 000 $	15 000 $
Corporation de développement socio-économique de St-Marc-de-Figuery	Marche aux flambeaux	1 005 $	500 $	
Club de l'âge d'or Les Pionniers de Launay	Souper spectacle de St-Valentin	4 505 $	1 250 $	

PRIORITÉ 3 : DYNAMIQUE TERRITORIALE (suite) Favoriser l'accès et le maintien de service de proximité et améliorer la qualité de vie.				
Organisme bénéficiaire	Titre du projet	Coût total du projet	Montant versé 2025-2026	Montant engagé 2026-2027
Les loisirs de St-Dominique-du-Rosaire	Soirée festive	1 225 $	500 $	
Ville d'Amos	Sentier d'Halloween	8 500 $	1 000 $	
Création Mamy Mel	Marché des artisans de Berry	2 640 $	1 000 $	
Municipalité de Barraute	Halloween de Barraute	2 450 $	750 $	
Comité des loisirs de St-Maurice-de-Dalquier	Halloween à St-Maurice	2 020 $	500 $	
Municipalité de La Motte	La Motte en rire	6 600 $	750 $	
Municipalité de La Motte	Fête nationale du Québec	4 810 $	1 000 $	
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana	Brunch du printemps	2 800 $	500 $	
Municipalité de La Corne	Fête du voisinage de La Corne	1 907 $	750 $	
Comité des sports et loisirs de La Corne	Sentier Halloween de La Corne	5 025 $	750 $	
Association des sports et loisirs de Berry	Méchoui festif	8 170 $	750 $	
Municipalité de Landrienne	Bingo de Noël	1 360 $	500 $	
Municipalité de Launay	Aménagement du dôme	12 930 $	4 525 $	4 526 $
			240 131 $	120 416 $

PRIORITÉ 5 : ÉCONOMIE Encourager la diversification et la prospérité des entreprises et l'innovation des entrepreneurs.				
Organisme bénéficiaire	Titre du projet	Coût total du projet	Montant versé 2025-2026	Montant engagé 2026-2027
Ferme équestre aux Pins Gris	Box et estrades	30 000 $	6 000 $	6 000 $
Scaro	Centre d'interprétation	42 193 $	5 222 $	5 222 $
Ferme Chalpagas	Agrandissement abri	9 002 $	2 865 $	1 636 $
			14 087 $	12 858 $

7 - LISTE DES ENTENTES SECTORIELLES PAR PRIORITÉ D'INTERVENTIONS

Reconnue comme l'interlocuteur privilégié pour la conclusion d'ententes sectorielles de développement local et régional, la MRC est à l'affût des enjeux et opportunités pour les municipalités de son territoire et le cas échéant, convient annuellement à la signature d'ententes avec des ministères et organismes.

Les ententes soutenues en 2025-2026, interpellant plusieurs membres de l'équipe de la MRC, sont les suivantes :

Organisme bénéficiaire	Titre du projet	Priorité	Coût total de l'Entente	Montant versé 2025-2026	Montant engagé 2026-2027	Montant engagé 2027-2028
CLD Abitibi	ESD secteur bioalimentaire	Économie	84 700 $	0 $	29 700 $	25 000 $
CALQ	Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue	Dynamique territoriale	15 000 $	0 $	7 500 $	7 500 $
Ville d'Amos	Entente de développement culturel	Dynamique territoriale	123 585 $	31 947 $	49 638 $	42 000 $
				31 947 $	**86 838 $**	**74 500 $**

8 - DÉLÉGATION À UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

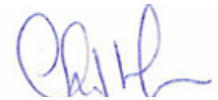
La MRC d'Abitibi a décidé de conserver son CLD en lui octroyant un budget de 363 240 $ pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 en lui confiant les mandats suivants :

- La sensibilisation à l'entrepreneuriat;
- Le service de pré démarrage, de démarrage, la pérennité, la croissance d'entreprise et la relève entrepreneuriale;
- L'accompagnement des municipalités dans leurs projets de développement économique local;
- L'attribution et la gestion des fonds de natures commerciales (FLI & FLS);
- Mise en œuvre du plan d'action PDZA;
- Gestion de l'entente Programme Accès entreprise.

9 - CONCLUSION

Grâce au soutien financier gouvernemental du Fonds région ruralité (FRR) – Volet 2 Développement territorial, la MRC d'Abitibi a pu poursuivre et déployer des activités de développement économique et d'aménagement du territoire, ainsi que soutenir des projets structurants pour la communauté. Ce fonds permet aux élus de la Table des conseillers de comté de la MRC de le partager en fonction de leurs priorités et des besoins de la collectivité, en plus d'être en lien avec les diverses planifications du territoire.

L'adoption de nouvelles priorités d'intervention guidera les activités à venir et permettra à la MRC d'Abitibi d'adapter ses actions aux besoins émergents du territoire. Au cours des prochaines années, la MRC poursuivra la mobilisation des municipalités, des organismes et de ses partenaires afin de soutenir des projets cohérents avec ces nouvelles orientations, tout en assurant une utilisation stratégique et responsable des sommes disponibles. Cette démarche favorisera la continuité des interventions porteuses, l'émergence de nouvelles initiatives et la réalisation de projets structurants capables de générer des retombées durables pour l'ensemble des communautés.



Christine Meunier
Directrice générale et secrétaire-trésorière